

Cette formation vous intéresse ?

4 organismes régionaux répondent
à votre demande

IRTS de Franche-Comté

catherine.bertin@irts-fc.fr

Tél : 03 81 41 61 37

Fax : 03 81 41 61 39

Contact : Catherine BERTIN

Responsable de formation :

Patricia CHAUVEZ-SIOURD

PAIOS* : 03 81 41 61 42

www.irts-fc.fr

IFPA Nord Franche-Comté

montbeliard@ifpa-formation.com

Tél : 03 81 96 71 32

Fax : 03 81 96 71 83

Contact : Françoise PERRIGUEY

www.ifpa-formation.com

INFA Jura

(sites de Dole et Lons-le-Saunier)

franchecomte@infa-formation.com

Tél : 03 84 82 66 97

Fax : 03 84 82 35 97

Contact : Maryse FARGEAS

www.infa-formation.com

MFR Haute-Saône

mfr.ailevillers@mfr.asso.fr

Tél : 03 84 49 20 15

Fax : 03 84 49 21 86

Contact : Sophie ROUSSELOT

MFR Haut-Doubs

mfr.pontarlier@mfr.asso.fr

Tél : 03 81 39 17 04

Fax : 03 81 39 88 31

Contact : Frédérique DREZET

MFR Nord Franche-Comté

mfr.mandeure@mfr.asso.fr

Tél : 03 81 30 01 02

Fax : 03 45 89 20 07

Contact : Anne-Claire PATOIS

MFR Besançon

ireo.morre@mfr.asso.fr

Tél : 03 81 81 33 14

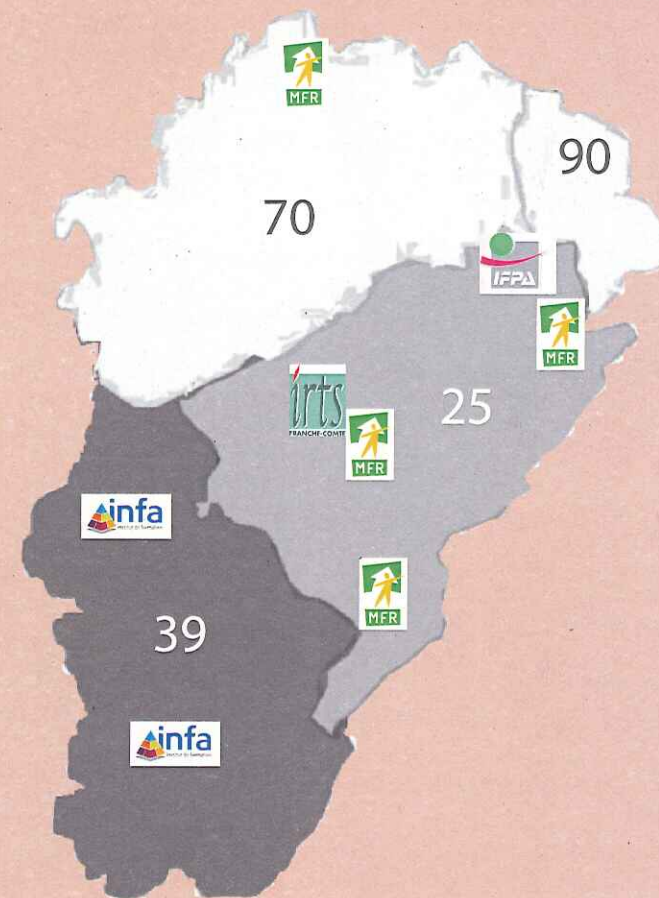
Fax : 03 81 81 86 46

Contact : Marie-Françoise RIOJA

www.mfr.asso.fr

AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

Diplôme d'Etat
DEAMP



formation assurée en plateforme
pour la Franche-Comté



Plateforme Régionale - Accompagnement et Aide à la Personne

* PAIOS : Pôle Accueil Information Orientation Sélection

Un métier

L'Aide Médico-Psychologique (AMP) exerce une fonction d'accompagnement et d'aide dans la vie quotidienne. Il intervient auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes en situation de handicap (que la déficience soit physique, sensorielle, mentale, cognitive, psychique, résulte d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant). Il peut également intervenir auprès de personnes dont la situation nécessite une aide au développement ou au maintien de l'autonomie sur le plan physique, psychique ou social.

Le rôle de l'AMP se situe à la frontière de l'éducatif et du soin. Il prend soin des personnes par une aide de proximité permanente durant leur vie quotidienne, en les accompagnant tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale et de loisirs.

Il intervient au sein d'équipes pluri-professionnelles. Selon les situations, il travaille sous la responsabilité d'un travailleur social ou d'un professionnel paramédical. C'est ainsi qu'il seconde suivant les structures ou au domicile et selon les circonstances, un éducateur, un animateur, un infirmier, un kinésithérapeute...

Annexe 1 du référentiel professionnel avril 06.

Une formation

Durée et contenu

Formation en voie directe ou en cours d'emploi pour un parcours entier ou partiel sur une période de 12 ou 18 mois à raison de :

- 510h de formation en centre
- 840h de stage pratique réparties de la façon suivante :

• Stagiaires en situation d'emploi et en exercice de la fonction d'AMP :

140h de stage hors établissement employeur et auprès d'un public différent et 700h réalisées sur le lieu de l'exercice professionnel qui permettent la validation des DF2, 3, 4 et 5.

• Stagiaires en voie directe ou stagiaires en cours d'emploi mais qui ne sont pas en situation d'exercer le métier d'AMP :

840h de stage réparties en 2 x 420h avec une approche de deux publics différents chez leur employeur. Les deux stages permettent de valider les DF2, 3, 4 et 5.

- Les stagiaires doivent avoir appréhendé, au cours de leur formation, deux publics différents dont l'un fonctionnellement dépendant.

La formation théorique de 510h s'enseigne sous forme de **Domaines de Formation (DF) :**

- DF1 :** Connaissance de la personne **105h**
- DF2 :** Accompagnement éducatif et aide individualisée aux personnes dans les actes de la vie quotidienne **90h**
- DF3 :** Animation de la vie sociale et relationnelle **70h**
- DF4 :** Soutien médico-psychologique **125h**
- DF5 :** Participation à la mise en place et au suivi du projet personnalisé **70h**
- DF6 :** Communication professionnelle et vie institutionnelle **35h**
- Hors DF :** Introduction, bilan, entretien, visite de stage **15h**

Un diplôme d'état

Le diplôme d'État d'Aide Médico-Psychologique atteste des compétences nécessaires pour exercer une fonction d'accompagnement et d'aide dans la vie quotidienne d'enfants, d'adolescents, d'adultes en situation de handicap ou de personnes dont la situation nécessite une aide au développement ou au maintien de l'autonomie sur le plan physique, psychique ou social. Diplôme également accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Renseignements à l'ASP de Limoges
Possibilité d'être accompagné dans la démarche de VAE par les centres de la plateforme.

Voies d'accès

- Apprentissage
- Congé individuel de formation
- Contrat aidé
- Contrat de professionnalisation
- Cours d'emploi
- VAE
- Voie directe

Financements possibles

- Voie directe : Conseil régional
- Apprentissage : UNIFAF si CPNE sinon Conseil Régional
- Cours d'emploi : employeur ou OPCA, CIF, contrats aidés
- Post VAE : Pôle Emploi si demandeur d'emploi, employeurs si salariés.

Conditions d'accès

à la formation

- Être âgé de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation
- Avoir satisfait aux épreuves d'admission organisées par notre plateforme
 - Une épreuve écrite d'admissibilité (questionnaire d'actualité)
 - Une épreuve orale d'admission

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité, les titulaires des diplômes, titres suivants :

- Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale ou mention complémentaire d'Aide à Domicile
- Diplôme professionnel d'Aide-Soignant
- Diplôme professionnel d'Auxiliaire de Puériculture
- BEP Carrières Sanitaires et Sociales
- BEPA option services aux personnes
- BAPAAAT
- CAPA « services en milieu rural »
- CAP Petite Enfance
- Diplôme d'État d'Assistant Familial
- Titre d'Assistant de vie délivré par le Ministère chargé de l'emploi

Épreuves d'admission

Épreuve écrite d'admissibilité :

1 note sur 20 - Durée 1 h 30

L'épreuve écrite d'admissibilité, d'une durée d'une heure trente maximum, consiste en un questionnaire d'actualité comportant dix questions.

Tout candidat ayant obtenu une note égale ou supérieure à dix sur vingt à cette épreuve est déclaré admissible à l'épreuve orale.

Épreuve orale d'admission :

1 note sur 20 - Durée 20 minutes

L'épreuve orale d'admission vise à :

- vérifier que le candidat a l'aptitude et l'appétence pour la profession
 - repérer d'éventuelles incompatibilités avec l'exercice professionnel ainsi que son potentiel d'évolution personnelle et professionnelle.
 - vérifier l'aptitude du candidat à s'inscrire dans le projet pédagogique des organismes de la plateforme
- L'épreuve d'admission consiste en un entretien (20 minutes) avec un formateur et un professionnel, à partir d'un questionnaire ouvert, renseigné par le candidat avant l'épreuve.

Les candidats ayant obtenu une validation partielle par un jury de VAE sont dispensés des épreuves d'admission. Toutefois, un entretien avec le responsable de formation sera programmé conformément aux textes officiels.

Organisation de la sélection

2 rentrées par an :

- En Mars pour une formation de 18 mois (site de Besançon, IRTS de Franche-Comté)
- En Septembre pour une formation sur 12 mois (tous les sites de la plateforme régionale)

Retrait des dossiers de candidature

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés sur demande aux quatre organismes de la plateforme régionale (par téléphone ou par courrier)

Les dossiers peuvent être :

- envoyés aux organismes par la poste : le cachet de la poste faisant foi,
- déposés dans la boîte aux lettres des organismes,



CALENDRIER DES SELECTIONS 2011

FORMATIONS	DATE DE RENTREE DATE DE FIN	DEBUT DES INSCRIPTIONS (1)	CLOTURE DES INSCRIPTIONS (2)	DATES DES EPREUVES DE SELECTION		DIVULGATION DES RESULTATS	
				Epreuve Ecrite d'admissibilité	Epreuve Orale d'admission	Epreuve Ecrite d'admissibilité	Epreuve Orale d'admission
AIDE MEDICO PSYCHOLOGIQUE	Sept 2011 à Sept 2012	Mi – mars 2011	02 Mai 2011	Epreuve commune aux formations AMP et AVS 08 Juin 2011 10h00	04 ou 05 Juillet 2011	20 Juin 2011	12 Juillet 2011 9h Sur site internet IRTS
AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE	Sept 2011 à Juin 2012	Mi – mars 2011	02 Mai 2011	Epreuve commune aux formations AMP et AVS 08 Juin 2011 10h00	04 ou 05 Juillet 2011	20 Juin 2011	12 Juillet 2011 9h Sur site internet IRTS

(1) Les dossiers d'inscription seront à votre disposition à l'IFPA. Ils pourront également être téléchargés à partir de mars sur notre site : www.ifpa-formation.com

(2) Dossier à déposer à l'IFPA de Montbéliard au plus tard en 02 mai 2011

PRIX DES EPREUVES DE SELECTION ET DE FORMATION

FORMATIONS	PRIX DES EPREUVES DE SELECTION		PRIX DE LA FORMATION	
	Epreuve Ecrite d'Admissibilité	Epreuve Orale d'admission	Entrée en cours d'emploi (frais d'inscription inclus)	Frais d'inscription Entrée en voie directe (tarif 2010) (demandeurs d'emploi)
AIDE MEDICO PSYCHOLOGIQUE	40 €	60 €	UNIFAF : 5692.50 € (contrat de professionnalisation) Autres financements (CIF) : 5692.50 €	174 €
AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE	40 €	60 €	4800 €	174 €

IFPA – 1 Rue de la Schliffe – BP 121 – 25201 MONTBELIARD CEDEX – Tél 03 81 96 71 32 – Fax : 03 81 96 71 83

Mail : montbeliard@ifpa-formation.com et site internet : www.ifpa-formation.com